

## DECISION N°2023 -24

### LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION A L'ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE CURIE

\*\*\*\*\*

#### Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la délibération n°2.2 du Conseil Départemental du 24 mars 2023 relative aux aides à l'investissement des communes et groupements de communes – modifications 2023 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

#### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** de solliciter auprès du Département de Seine-Maritime l'aide en matière d'établissements scolaires publics du 1er degré, aux locaux périscolaires et aux accueils de loisirs, pour les travaux de rénovation à l'école élémentaire Pierre CURIE, selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Ecole élémentaires/bibliothèque Pierre Curie	90 378,04 €
RECETTES	DEPARTEMENT	27 113,41 €
	CAF	28 920,97 €

**ARTICLE 2 :** de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 14 AVR 2023

Catherine FLAVIGNY

Maire  
Conseillère départementale